

NG

Numéro 2 - Février 2023

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



VOTEZ PLR!

LISTE
N°2

PROGRAMME DE LA LÉGISLATURE 2023-2028 P. 6

ÉDITO

Un choix de société

VOTATION DU 12 MARS

*Ne mettons pas en péril
la prospérité genevoise*

Agenda

FÉVRIER

11 FÉVRIER 2023

Stand politique

De 9h à 12h sur la place du Molard
De 9h à 12h à Vernier-Village

19 FÉVRIER 2023

Stand politique

De 9h à 12h au marché de Plainpalais

25 FÉVRIER 2023

Stand politique

De 9h à 12h au marché de Rive

MARS

3 MARS 2023

Soirée raclette du PLR Meyrin-Cointrin

De 19h à 23h à la salle des fêtes de Meyrin

4 MARS 2023

Stand politique

De 9h à 12h à Eaux-Vives 2000

8 MARS 2023

Spaghetti party du PLR Veyrier

De 18h à 22h30 à la salle communale de Veyrier

12 MARS 2023

Votation populaire

12 MARS 2023

Stand politique

De 9h à 12h au marché de Plainpalais

18 MARS 2023

Stand politique

De 9h à 12h au marché de Rive
De 9h à 12h à Vernier-Village

Risotto du PLR Grand-Saconnex

De 12h à 15h à la ferme Sarasin

Raclette à gogo du PLR Chêne-Bourg

De 12h à 15h sur la place Favre

20 MARS 2023

Raclette du PLR Lancy

De 18h30 à 22h30 à la ferme Navazza

22 MARS 2023

Stand politique

De 9h à 12h au marché de Rive

AVRIL

2 AVRIL 2023

Élection du Grand Conseil et du Conseil d'État (1^{er} tour)

3 AVRIL 2023

Assemblée des délégués

Détails suivront sur plr-ge.ch

30 AVRIL 2023

Élection du Conseil d'État (2^e tour)

Édito



Par Bertrand Reich,
président du PLR Genève

Un choix de société

Les 2 et 30 avril, nous aurons à élire notre parlement et notre gouvernement. C'est un choix de société qui nous est proposé : souhaitons-nous continuer à permettre à toute personne de choisir librement son mode de vie, sa formation, son activité professionnelle, à cultiver l'esprit de Genève, à bénéficier des prestations nécessaires d'un État efficient, à promouvoir la paix sociale dans une République laïque, prospère et responsable, fière d'abriter depuis près de six siècles une Université qui constitue un lieu de formation, de transmission du savoir et de débat, ou souhaitons-nous vivre dans une collectivité dans laquelle la réussite est un motif de réprobation, le passé une source de honte, où les minorités se voient accorder une telle attention qu'elle confine à une prise de pouvoir et où l'État serait l'Alpha et l'Oméga de tout et premier bénéficiaire, via une fiscalité massive, du fruit du travail et de l'activité des habitants ?

À Genève, les lumières vacillent. Le PLR a soutenu l'Université lorsque des activistes ont empêché des débats et il a été le seul à le faire ; il a également exprimé son refus de l'islamisme et son rejet du mouvement woke. Il a en outre rappelé que seul un État de droit est le garant de la justice et de la paix sociales et qu'il doit être respecté aussi par les élus. Sur le plan parlementaire, des projets portés par le PLR ont fait l'unanimité, à quelques voix près, dans des domaines aussi variés que l'installation facilitée de panneaux solaires, l'interdiction de l'hospitalisation sociale des mineurs ou encore la protection de l'intégrité numérique. Le parlement a par ailleurs adopté un projet de loi voulu par le PLR impliquant une baisse de l'impôt sur la fortune. Néanmoins, faute de majorité stable de droite, le parlement vote année après année des dépenses excessives de l'État et le Conseil d'État à majorité de gauche a proposé une

réforme impliquant non seulement une majoration de 50 % de l'impôt sur la fortune pour les fortunes de plus de 3 millions et ce pour une durée de 5 années, mais aussi, et de façon pérenne, un doublement du rendement présumé de la fortune.

Fidèle à sa détestation de ceux qui se lèvent le matin pour travailler et créer des emplois, la gauche extrême propose, lors de la votation du 12 mars, d'alourdir encore la charge fiscale qui pèse sur les PME, en taxant à 100 % les dividendes perçus par les actionnaires détenant plus de 10 % d'une entreprise – autrement dit les petits patrons avant tout.

Le PLR se bat pour Genève, pour vous. Il ne dépend plus que de vous, qu'il obtienne les 2 et 30 avril les sièges lui permettant de mener avec succès ses combats. Pour plus de libertés, pour une fiscalité maîtrisée et un État efficient : **votez et faites voter PLR !**

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

Un choix de société

P. 3 TEMPS FORT

IN 179 : ne mettons pas en péril la prospérité genevoise

P. 4 DOSSIER

Programme de législature 2023-2028

- › Agriculture & Environnement
- › Formation
- › Sécurité
- › Aménagement & Logement
- › Économie & Finances publiques
- › Innovation
- › Mobilité
- › Culture
- › Santé
- › Social
- › Sport

P. 6

... et plus encore ! Bonne lecture !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-23-962888

IN 179: ne mettons pas en péril la prospérité genevoise



Par Alexandre de Senarclens

L'UNIQUE OBJET DE LA VOTATION CANTONALE DU 12 MARS PROCHAIN EST L'INITIATIVE POPULAIRE 179 VISANT À AUGMENTER LA FISCALITÉ DES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX. ALEXANDRE DE SENARCLENS, DÉPUTÉ, EXPLIQUE LES RAISONS DE S'OPPOSER À CE TEXTE.



L'IN 179 péjorerait l'activité entrepreneuriale exercée par le biais d'une personne morale par rapport à celle exercée en raison individuelle.

2023, L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS!!!

Oui, l'année 2023 sera l'année de tous les dangers dans le domaine fiscal. De quoi dynamiser l'économie genevoise et les ressources de l'État de Genève tant les sujets sur lesquels nous aurons à voter durant le premier semestre pourraient faire partir les principaux entrepreneurs du canton. L'IN 179 sur la fiscalisation partielle des dividendes (sujet du présent article), l'IN 185 qui vise à une augmentation de 50 % de l'impôt sur la fortune et aussi l'IN 181 pour la création de 1000 emplois sociaux et écologiques (et la réduction de la durée du travail)... À ces sujets s'ajouteront encore des votations sur la réforme de la fiscalité de l'OCDE (BEPS), de l'imposition immobilière, de l'impôt sur les véhicules et celle de la taxe professionnelle, sans parler des élections cantonales et fédérales. Vaste programme...

CONTRE LA DOUBLE IMPOSITION DES ENTREPRENEURS-ACTIONNAIRES

Mais concentrons-nous sur l'IN 179 sur laquelle les électeurs genevois auront à se prononcer le 12 mars 2023. De quoi s'agit-il? Notre législation prévoit actuellement que les dividendes versés à un actionnaire d'au moins 10 % d'une société (SA, SA en commandite par actions, Sàrl) sont imposables à hauteur de 70 %. En d'autres termes, l'actionnaire qui perçoit un dividende de CHF 100.- sera imposé sur un montant de CHF 70.-. Cette fiscalité partielle des dividendes ne vise pas à avantager l'actionnaire (d'au moins 10 % du capital) mais, au contraire, à éviter qu'il subisse un désavantage en subissant une double imposition économique. En effet, les profits générés par une société sont déjà frappés de l'impôt sur le bénéfice (au sein de la personne morale d'environ 14 %), puis une seconde fois lors de la distribution à l'actionnaire au titre de l'impôt sur le revenu.

Cette initiative, lancée par la gauche, nuirait à ceux qui entreprennent dans le canton, créent des emplois et paient la majeure partie des impôts du canton. Il faut évidemment la rejeter pour les principaux motifs suivants:

- (i) L'atténuation de la double imposition économique, connue dans tous les pays de l'OCDE, a été confirmée en votation populaire le 19 mai 2019 dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). Les entrepreneurs du canton ont besoin de stabilité fiscale.
- (ii) Cette initiative constituerait une hausse d'impôts très importante d'environ CHF 100 à 150 millions.
- (iii) Elle péjorerait l'activité entrepreneuriale exercée par le biais d'une personne morale par rapport à celle exercée en raison individuelle.

- (iv) Le canton de Genève est d'ores et déjà celui qui impose le plus les hauts revenus. Cette initiative viendrait détériorer encore l'attractivité du canton. Comme nous le savons, Genève exploite d'ores et déjà le plus son potentiel fiscal.
- (v) Nous risquons le départ de ces entrepreneurs. Ceux-ci disposent bien souvent de hauts revenus et cela aurait un impact considérable sur les finances publiques. Rappelons que seulement 4,2 % des plus importants contribuables genevois paient 48,4 % de l'impôt cantonal sur le revenu. Sur un plan international, il va de soi que l'attractivité du canton de Genève s'en ressentirait fortement. En effet, il suffirait de choisir un autre canton ou un autre pays de l'OCDE pour trouver un environnement fiscal plus avantageux.
- (vi) Tous les cantons suisses atténuent la double imposition économique et fiscalisent donc partiellement les dividendes. Genève se singulariserait une fois de plus si cette initiative était votée.

UN «AUTOGOAL»

Ainsi, contrairement à ce que prétendent les initiants, l'IN 179 ne va pas augmenter les ressources fiscales du canton mais au contraire l'appauvrir en décourageant l'entrepreneuriat et inciter les plus importants contributeurs du canton à aller se domicilier dans un autre canton. Il est essentiel de se mobiliser pour un non massif dans les urnes le 12 mars prochain.

Les entrepreneurs du canton ont besoin de stabilité fiscale.

PLR

Les Libéraux-Radicaux Genève

Pour une économie forte et durable

Programme de législature

23 28

Agriculture & Environnement

AGRICULTURE

- › Défendre une zone agricole productive et des entreprises innovantes afin d'accroître l'autonomie alimentaire dans le canton.
- › Renforcer les conditions cadres pour l'exercice de l'agriculture afin de les rendre à nouveau concurrentielles avec les autres cantons, et afin de réduire au maximum les différences avec le marché transfrontalier.
- › Intégrer dans les politiques publiques les nouveaux risques climatiques et environnementaux afin de prévenir leurs incidences sur les activités agricoles.
- › Considérer l'agriculture dans ses réalités concrètes et ses besoins pratiques. L'accès à l'eau, via les nappes phréatiques, le lac et le Rhône, et à l'énergie doivent notamment être facilités.

BIODIVERSITÉ

- › Préserver les sites paysagers, arborés et naturels, de notre canton.
- › Végétaliser la ville pour développer la biodiversité et la qualité de vie en luttant notamment contre les îlots de chaleur.
- › Récompenser les efforts des propriétaires privés et des agriculteurs en matière de biodiversité.

GESTION DES DÉCHETS

- › Améliorer le taux de recyclage en diminuant à la source les déchets produits, en collaboration avec les réseaux de distribution et les commerçants.
- › Favoriser le développement des technologies innovantes permettant une meilleure gestion des déchets, et notamment leur réduction.
- › Favoriser la revalorisation en circuit-court des mâchefers et faciliter le traitement des vieux mâchefers de la décharge de Châtillon.

ÉNERGIE & RÉNOVATIONS

- › Favoriser les rénovations énergétiques avec des incitations fiscales et en réduisant les surplus réglementaires et administratifs.
- › Stimuler les incitations permettant l'essor des énergies renouvelables de toutes sortes (solaire, hydrogène, biogaz, stockage de chaleur).
- › Miser sur les technologies de chauffage à distance, notamment en exploitant les rejets de chaleurs industriels, les échanges de chaleur liés aux *data center*, et sur l'utilisation du bois, dans la mesure des ressources disponibles.

« Lever les obstacles et les contraintes, et inciter plutôt qu'interdire. »

Notre canton est dynamique, avec une économie forte. Toutefois, il faut garantir un cadre raisonnable permettant de préserver nos ressources et notre environnement. Notre canton doit assumer sa typologie de canton-ville, tout en veillant à préserver une bonne zone agricole, des conditions cadres permettant aux agriculteurs d'exercer dynamiquement leur métier, et à augmenter son taux d'autosuffisance alimentaire.

En matière de faune et de biodiversité, notre canton doit veiller à protéger les biotopes existants et à promouvoir les bons gestes auprès de la population, afin qu'elle puisse continuer à profiter des paysages de notre canton tout en veillant à respecter la nature.

En matière d'énergie, notre canton doit continuer à promouvoir les efforts visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Un cadre incitatif doit être développé à destination des propriétaires, des entreprises et de la population : la transition énergétique doit être menée en bonne coordination avec les différents acteurs. Les énergies renouvelables doivent être développées et la recherche dans ce domaine doit être soutenue. Les potentiels de stockage d'énergie et d'électricité doivent être développés.

Formation

« Rien de ce qui a trait à la formation ne doit nous être étranger. »

A tout âge, partout, tout le temps, l'Homme, qu'il le fasse consciemment ou non, se forme.

Dans une société qui exige de se réinventer sans cesse, la formation doit donc faire du savoir et des compétences professionnelles le socle du succès social et personnel et veiller au triomphe de la pensée critique.

Travail, mérite et excellence doivent être les maîtres-mots d'une formation qui ose se montrer exigeante pour offrir sa chance à chacun.

ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE

- › S'assurer que le programme scolaire allant du primaire à la fin du cursus obligatoire permette aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires à un épanouissement professionnel et personnel, pour qu'ils deviennent le meilleur d'eux-mêmes.
- › Favoriser la transversalité dans l'enseignement, pour faciliter l'usage pratique des compétences et des savoirs.
- › S'assurer que les élèves apprennent le plus tôt possible à analyser les informations, remettent en question les sources, débattent, se documentent, et argumentent.
- › Améliorer le niveau des élèves en lecture et veiller à ce que les jeunes maîtrisent parfaitement la langue française à la fin du cursus obligatoire. Fixer des exigences concrètes permettant de remédier aux mauvais résultats des études PISA.
- › Valoriser l'apprentissage, notamment auprès des parents comme des élèves.
- › Mettre en place à toutes les étapes de la scolarité, et tout particulièrement au cycle d'orientation, un programme permettant de sensibiliser au numérique, le comprendre et l'apprendre.

RÉFORMER LE CYCLE D'ORIENTATION

Le PLR relève deux difficultés dans le système actuel :

- 1) Le CO ne parvient pas à accompagner avec succès les élèves les plus en difficultés vers une filière certifiante avec seulement 2,3 % des élèves de R1 qui atteignent les objectifs du plan d'étude romand (PER) ;
- 2) La mission d'orientation du CO ne donne pas satisfaction avec un tiers des élèves entreprenant une filière gymnasiale échouant à la fin de la 1^{re} année.

Plus concrètement, le PLR veut :

- › Maintenir un groupe classe de taille limitée pour le R1 (12 élèves en moyenne).
- › Garder un encadrement stable pour toutes les branches enseignées pour les classes de R1 avec un enseignant unique.
- › Mettre en place un plan d'actions permettant de renforcer l'identité du groupe dans chaque classe et dans chaque établissement.
- › Mener des projets d'innovation dans les établissements sur des modèles d'amélioration continue.

Sécurité

RENFORCER L'ACTION DE PROXIMITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA POLICE

- › Augmenter les effectifs de police sur le terrain, tout en la déchargeant de tâches administratives.
- › Construire de nouvelles places de prison afin de lutter contre la surpopulation carcérale.
- › Renforcer la collaboration entre la police cantonale et les polices municipales, ainsi que la transversalité entre les services de Police-Secours et de la Police de Proximité.

- › Identifier, en collaboration avec les communes, les lieux pour lesquels la mise en place de vidéoprotection serait nécessaire en appui aux autres mesures déployées par les forces de police.

- › Renforcer les actions policières de proximité pour dissuader la pratique du *deal* ou anticiper le phénomène du crack.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET PRÉVENIR LES CAS DE HARCÈLEMENT

- › Encourager la dénonciation de tout acte de violence dans l'espace public et privé.
- › Prendre des mesures afin de stopper les violences faites aux corps de secours assermentés, comme les pompiers et les ambulanciers.

- › Prendre les mesures adéquates permettant de garder à distance l'agresseur de ses agressés (le plus souvent épouse, compagne, enfants) en utilisant les moyens électroniques (bracelet électronique, alarme, etc.) décidés par l'autorité judiciaire.

- › Prévenir les actes de harcèlements scolaires et sensibiliser au cyberharcèlement dans les écoles.

PROTÉGER LES INFRASTRUCTURES ET LUTTER CONTRE LES MENACES CYBER

- › Anticiper les possibles pénuries d'approvisionnement en énergie ou de biens essentiels, cela passant notamment par les SIG, qui doivent mener une politique d'approvisionnement énergétique sûre et diversifiée, ainsi que par les HUG avec la constitution de stocks minimaux.

- › Doter l'État d'une véritable stratégie en matière *cyber* et créer les conditions favorables à une protection des entreprises et des particuliers.

- › Sécuriser les services informatiques publics contre les risques de cyberattaques et prévoir une redondance en cas de panne informatique.

- › Prévoir des actions de sensibilisations à l'attention des particuliers et des entreprises aux risques *cyber*.

« La première des libertés, c'est la sécurité. C'est notre bien-être. »

Pour le PLR, la sécurité dépasse les affaires liées à la police, à la criminalité et à la délinquance de rue. Si ces éléments sont essentiels, la sécurité englobe également ce qui touche à l'approvisionnement stratégique (par exemple en produits médicaux et en matière énergétique), au cyberspace, à la protection de la population.

Le PLR est à l'origine de l'amélioration de la situation sécuritaire dans notre canton depuis plus de dix ans. En effet, les statistiques genevoises de la criminalité démontrent une baisse constante des infractions les plus graves à Genève au cours de cette période. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs : conclusion d'un accord définissant les priorités en matière de politique de sécurité entre le Conseil d'État et le Ministère public, adoption d'une nouvelle loi sur la police, ce qui a induit notamment des contacts rapides et précis entre le Ministère public et les différents services de la police, clarification de la répartition des tâches entre la police cantonale et les polices municipales, renforcement de la filière judiciaire pénale (augmentation du nombre de juges et de procureurs), augmentation des moyens mis à disposition de la police pour lutter notamment contre les violences domestiques et les menaces *cyber*, etc.

Cette situation n'est toutefois pas encore satisfaisante. En effet, notre canton demeure confronté à la délinquance de rue, à la violence, au trafic de drogue, aux menaces *cyber* et potentiellement aux menaces terroristes, à celles qui pèsent sur notre autonomie énergétique et encore celles qui touchent plus spécifiquement la Genève internationale et les grandes entreprises qui siègent dans notre canton.

Aménagement & Logement

Le PLR continuera à se battre afin de pouvoir favoriser l'accès à la propriété et au logement sur le territoire cantonal. Pour cela, il faut garantir des logements

de qualité et des quartiers favorisant la mixité sociale. De même, l'État doit continuer de collaborer avec les communes pour sauvegarder des espaces propices à la zone villa. Nous devons pouvoir garantir aux générations futures un nombre de logements suffisant et à un prix accessible, afin d'éviter que la population ne s'installe en France ou dans le canton de Vaud.

Le PLR se battra pour un aménagement qualitatif, intégrant de hautes performances énergétiques, des accès pour tous les types de mobilité et un développement favorisant la déminéralisation et l'aménagement d'espaces verts sous diverses formes, afin de garantir des quartiers où il fait bon vivre. Ces quartiers doivent aussi favoriser la cohésion sociale, intégrer des activités économiques, associatives et une vie de quartier développée.

Le PLR se battra pour limiter l'interventionnisme étatique. Des conditions cadres peuvent être posées, mais les lourdeurs administratives et l'abondance réglementaire et législative doivent être combattues. L'exercice du droit de préemption doit être limité. Le PLR est également favorable à la transition énergétique, dans la mesure où est mis aussi en place un accompagnement des acteurs privés, par l'intermédiaire d'aides et d'une défiscalisation pour les entreprises et les propriétaires qui participent à l'effort commun.

GARANTIR UNE OFFRE SUFFISANTE DE LOGEMENTS ET L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

- › Augmenter la proportion de logements en location accessibles à la classe moyenne.

- › Favoriser l'accès à la propriété des classes moyennes en proposant des allègements fiscaux pour un premier achat, en favorisant les possibilités d'obtenir un prêt, en promouvant la construction de logements adaptés aux familles.

- › Développer une offre en PPE suffisante, et en pleine propriété, notamment en construisant 35 % de PPE en zone de développement.

- › Continuer à construire là où cela est possible, en densifiant dans les zones urbaines et en limitant l'impact sur la zone agricole.

QUALITÉ DES LOGEMENTS ET DES AMÉNAGEMENTS

- › Favoriser dans les quartiers l'émergence d'une vie culturelle, sportive et économique, en favorisant l'installation de places de travail, d'espaces pour des associations et d'espaces d'activités et de loisirs permettant aux habitants de s'épanouir dans leur quartier.

- › Soutenir financièrement les petits propriétaires afin qu'ils puissent se mettre en conformité avec les nouvelles normes énergétiques.

- › Intégrer les besoins des différents utilisateurs en matière de mobilité dans les quartiers. Favoriser la mobilité douce à l'intérieur des quartiers, mais prévoir les équipements nécessaires permettant d'y accéder facilement en transports publics et en transport individuel motorisé.

- › Développer le modèle d'habitat évolutif afin de permettre aux aînés de rester le plus longtemps possible à domicile dans des logements adaptés à leurs besoins.

BUREAUCRATIE & LOURDEURS ADMINISTRATIVES

- › Limiter l'interventionnisme étatique et combattre les lourdeurs administratives et l'abondance réglementaire et législative.

- › Assouplir la LDTR, particulièrement en ce qui concerne les typologies d'appartements. Une proposition serait de modifier le calcul à la pièce pour pondérer celui-ci par la prise en compte des m².

- › Simplifier les autorisations relatives aux rénovations énergétiques.

ACCÈS AUX RIVES

- › Confier la compétence relative à l'aménagement des rives aux communes, afin que celles-ci intègrent cet aménagement dans les plans directeurs communaux.

- › Favoriser l'aménagement de zones déjà propices à un accès au lac et aux cours d'eau, comme le périmètre de la rade de Genève, les bords du Rhône à la Jonction et d'autres zones propices à l'aménagement de plages.

- › Veiller à ce que l'aménagement des rives ne porte pas préjudice au développement des différentes espèces animales qui y vivent.

- › Veiller à ce que l'aménagement des rives respecte la propriété privée, dans les limites du droit fédéral, ainsi que la sphère privée des propriétaires privés.

Économie & Finances publiques

POUR UNE FISCALITÉ ATTRACTIVE ET UN POUVOIR D'ACHAT ACCRU POUR LA POPULATION

- › Baisser les impôts de 5 % sur les personnes physiques.

- › Défiscaliser l'outil de travail.

- › Diminuer l'impôt sur la fortune en l'abaissant au taux pratiqué dans le canton de Vaud, soit un taux maximum à 0,85 %.

- › Augmenter les déductions des primes-maladies, sur le modèle de l'initiative lancée par les Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois « Davantage de pouvoir d'achat pour la classe moyenne ».

POUR UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ, EN BONNE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

- › Simplifier la fiscalité de manière à la rendre plus compréhensible et plus juste.

- › Effectuer une refonte de la fiscalité communale, en envisageant l'imposition au lieu de domicile et la suppression de la taxe professionnelle, et revoir le système péréquatif.

- › Favoriser les transferts de compétences entre le canton et les communes visant à une meilleure autonomie communale, notamment en ce qui concerne les tâches de proximité.

- › Rembourser la dette publique dans l'intérêt des générations futures.

POUR PLUS DE CONFIANCE ENVERS LA FONCTION PUBLIQUE ET UNE GESTION PLUS EFFICACE DE L'ÉTAT

- › Dynamiser les modes d'organisation et les méthodes de management au sein de l'administration, permettant la mise en place d'initiatives individuelles visant à une meilleure efficacité et gestion du travail.

- › Favoriser une meilleure gestion financière transversale, afin d'avoir une gestion coordonnée et maîtrisée des deniers publics et de prioriser les besoins permettant une meilleure délivrance des prestations. L'État doit œuvrer avant tout pour les administrés.

- › Mettre en place un guichet unique avec un interlocuteur unique par demande.

- › Favoriser la numérisation de l'administration et la digitalisation des tâches.

Le PLR s'engage à défendre tant à Genève qu'à Berne les conditions cadres nécessaires au développement de notre économie et à la création d'emplois.

En matière fiscale, le PLR s'engage à maintenir une fiscalité attractive, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Cela est d'autant plus motivé par le fait que la place genevoise devra répondre aux défis que pose la réforme de l'OCDE. Cette réforme engendrera une augmentation d'impôts pour une catégorie d'entreprises qui participe déjà largement aux recettes fiscales du canton. Dès lors, il est essentiel de maintenir une fiscalité attractive pour les entreprises et des conditions cadres permettant à Genève de rester un centre économique majeur et pourvoyeur d'emplois. Par ailleurs, la fiscalité est un levier important permettant de redonner du pouvoir d'achat aux familles et à la classe moyenne. Genève a les moyens d'œuvrer en ce sens et ainsi rendre au contribuable une partie de son pouvoir d'achat, tout en veillant à une bonne maîtrise des finances publiques et en garantissant les prestations fournies par l'État.

POUR DES CONDITIONS CADRES QUI FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- › Soutenir la consommation locale et promouvoir les PME et le petit commerce qui sont créateurs d'emploi.

- › Combattre la bureaucratie et simplifier les réglementations de façon à limiter les entraves aux entreprises et aux particuliers.

- › Soutenir l'Aéroport, rouage essentiel de l'économie genevoise, en favorisant un développement qui réduise autant que possible les nuisances et en encourageant la politique de décarbonisation de l'aéroport déjà mise en place.

- › Garantir une animation suffisante, notamment nocturne dans le respect des riverains.

Innovation

Pour le PLR, il est fondamental de veiller à stimuler l'innovation en facilitant la recherche. Une gouvernance, à laquelle le contribuable peut faire confiance,

se doit avant tout d'être transparente. La numérisation doit profiter en premier lieu aux administrés et non à l'administration. L'enjeu principal est d'enlever les obstacles bureaucratiques qui empêchent le citoyen de bénéficier pleinement des services publics.

La *Smart-City* est au cœur de la transition vers une protection des différents environnements : l'internet des objets permet un pilotage des appareils qui nous assistent, sécurisent nos espaces et fluidifient nos interactions.

Au vu des avancées technologiques et techniques, le PLR souhaite relancer le projet de vote électronique et introduire le *e-collecting* pour les initiatives et les référendums. Il est aussi important d'intégrer les entreprises numériques au cadre légal. Le PLR propose également la création d'une fondation permettant la mise sur pied d'une plateforme interne au canton, pour mettre en place des projets-pilotes de « NFT » dans le domaine de la culture.

CYBER-ADMINISTRATION

- › Protéger l'identité numérique du citoyen afin de garantir son libre choix.
- › Lever les obstacles à l'innovation, via la mise en place de conditions cadres facilitant l'innovation sur le terrain.
- › Enlever les obstacles bureaucratiques qui empêchent le citoyen de bénéficier pleinement des services publics. Des ateliers de formation devraient être proposés pour faciliter l'expérience de tous les citoyens, en particulier pour lutter contre l'illettrisme numérique.
- › Remettre en œuvre le projet de vote électronique et introduire le *e-collecting* pour les initiatives et les référendums.

SMART-CITY

- › Encadrer juridiquement et technologiquement le concept de *Smart City*. Il s'agit de garantir la liberté individuelle des citoyens.
- › Rapprocher l'ensemble des acteurs publics et privés, en s'appuyant sur les innovations entrepreneuriales et l'intelligence collective.
- › Mettre en place une régulation de l'intelligence artificielle (IA) pour garantir autant la liberté individuelle que le support aux engagements entrepreneuriaux. De plus, le cadre légal doit viser au bien-être de la population et favoriser la place des humains en tant que pilotes des robots et de l'IA.
- › Supporter le développement de ces technologies, par le biais du milieu académique, ou d'une manière similaire au projet « Horizon » de l'Union européenne.

« NFTS »

- › Encourager la création d'une réglementation pour protéger adéquatement les propriétaires et créateurs de « NFTs » ainsi que la liberté d'entreprendre dans ce domaine.
- › Créer une fondation permettant la mise sur pied d'une plateforme interne au canton, pour mettre en place des projets-pilotes de « NFT » dans le domaine de la culture. Faciliter l'accès à cette plateforme des « NFTs » pour le milieu événementiel, littéraire, artistique et des artisans.
- › Créer des bases légales sur les conditions d'identification et d'authentification des objets réels ainsi que leur contrepartie virtuelle sous forme de « NFT » et très souvent de contrats intelligents inclus (*smart contracts*), ainsi que sur le lien entre les objets numériques et réels.
- › Lancer un projet pilote, par l'intermédiaire de la création de « NFTs » en collaboration avec l'Université de Genève. Dans un deuxième temps, un projet similaire au niveau de l'État permettrait de déceler les enjeux juridiques pour pouvoir proposer une législation utile et efficace.

Mobilité

DÉVELOPPEMENT DU RAIL

- › Prévoir la construction d'une 3^e voie intégrale entre Genève et Lausanne, et imaginer une ligne à grande vitesse empruntant un nouveau tracé entre Morges et Genève-Aéroport.
- › Développer de nouvelles lignes du Léman-Express, notamment pour relier les quartiers de la rive gauche au secteur de l'aéroport et en incluant la ligne du pied du Salève dans le réseau.
- › Prévoir une meilleure accessibilité des gares du Léman Express, en aménageant des P+R et des espaces dépose-passager qui soient de véritables interfaces de transport.

TRAFIC TRANSFRONTALIER

- › Développer des parkings d'échange au contact des gares du Léman-Express, des jonctions autoroutières et des douanes tant en France que dans le canton de Vaud, effectuant ainsi un report modal à l'extérieur des frontières cantonales.
- › Construire un évitement de Soral et des communes avoisinantes connecté à la route de Chancy et prévoir un rabattement par la même route sur le P+R de Bernex.
- › Réserver les routes des petites douanes aux riverains.

MOBILITÉ PIÉTONNE

- › Aménager de vrais mails, dont la « séduction » incite au déplacement à pied, avec davantage d'arbres et en prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap, des familles et des voyageurs.
- › Remplacer en souterrain les places de parking supprimées en surface au profit de la mobilité piétonne.
- › Construire des parkings à l'usage des habitants (80-100 places), avec possibilité de recharge électrique pour les utilisateurs.

DEUX-ROUES

- › Construire des itinéraires homogènes et sécurisés qui soient de vrais aménagements cyclables, non pas des pistes alibis partagées avec les autres usagers des voiries.
- › Augmenter massivement le nombre de places pour les deux-roues motorisés et marquer, là où c'est possible sur les trottoirs très larges, des cases deux-roues.
- › Imposer aux utilisateurs le respect des règles de la LCR.

TRANSPORTS PUBLICS

- › Continuer à soutenir le développement de l'offre des transports publics.
- › Soutenir et développer les programmes test de bus autonomes.
- › Instaurer une flexibilité dans l'usage des véhicules – éviter absolument les courses à vide.

Le PLR attache une importance cardinale au respect des principes constitutionnels du libre choix et de la complémentarité des différents modes de transport.

A ces différents modes de transport correspondent des besoins différents. Ainsi, on ne peut pas traiter de la même manière une personne seule qui se trouve à quelques centaines de mètres de son lieu de travail et une famille recomposée, dont les membres travaillent ou vont à l'école dans des communes différentes.

Le PLR est naturellement très attentif à l'impact des transports sur les émissions de CO₂ de notre canton. Il estime qu'il faut développer les différents modes de transport de manière intelligente et pragmatique, sur la base d'informations à la population et d'incitation, plutôt qu'adopter une posture punitive fondée sur des taxes, des restrictions et des interdictions.

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

- › Réaliser la Traversée du lac. Si Berne ne valide pas le tracé, venir avec un projet connecté à la moyenne ceinture, plus direct et réalisable par étapes.
- › Aménager une gare routière d'importance cantonale, connectée aux lignes longue distance.
- › Élargir l'autoroute de contournement jusqu'à Coppet et compléter l'autoroute par la jonction de Montfleury (Versoix).
- › S'opposer au 30 km/h généralisé et défendre une moyenne ceinture homogène et lisible où il est permis de rouler de manière régulière à 50, voire 60 km/h.

Culture

« Notre canton doit se doter d'une politique culturelle forte. »

Le département culturel de la Ville de Genève a été doté en 2021 de 300,7 millions de francs, soit un quart du budget total de la Ville. La Ville de Genève compte à ce jour environ 200 récipiendaires de subventions. Toujours en 2021, le canton de Genève assurait pour sa part un financement de 45,8 millions.

Les 44 autres communes du canton sont pour leur part dotées de centres culturels (Forum Meyrin, Epicentre, Théâtre de Carouge, Douze dix-huit, La Julienne, etc.) et/ou d'une politique culturelle forte (festivals, écoles de musique, etc.) qui assurent une offre culturelle très importante.

Par ailleurs, il convient de rappeler que des institutions privées font rayonner notre canton dans le domaine culturel (Musée international de la Réforme, Musée Barbier-Muller, Fondation Bodmer, Fondation Bauer, Le Crève-Cœur). Le mécénat privé joue en outre un rôle important en matière culturelle. Fruit d'une longue tradition, ce type de financement a permis la création de nombreuses institutions culturelles et/ou permet de financer chaque année d'innombrables prestations.

Enfin, il est essentiel de souligner l'importance du bénévolat dans la culture car de nombreux Genevois donnent de leur temps et de leur compétence pour accompagner la vie de nombreuses institutions.

Nous devons malgré cela constater un émiettement et un manque de cohérence de la politique culturelle de la Ville de Genève, ainsi qu'une absence de politique culturelle cantonale. Alors que Genève, après Bâle, est le canton de Suisse qui dépense le plus par habitant pour la culture, il lui manque une vision culturelle. Par ailleurs, la politique menée par la Ville ne vise pas l'excellence et ne cherche pas à promouvoir Genève.

LA CULTURE DOIT ALLER À LA RENCONTRE DE LA POPULATION

- › Mettre en place une politique culturelle qui joue un rôle social et éducatif majeur en intensifiant la présence de la culture dans les institutions publiques des jeunes et des seniors.
- › Fusionner le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC). Les œuvres d'art doivent être sorties des dépôts et occuper davantage le domaine public et les institutions publiques.
- › Garantir l'accès à des cours facultatifs d'art dans tous les établissements scolaires. Plus les jeunes ont accès tôt à la culture, plus ils y prennent facilement goût.
- › Définir une politique du livre ambitieuse qui valorise tous les acteurs du domaine et relie l'histoire du canton à ses écrivains célèbres.

GENÈVE DOIT DEVENIR UNE VILLE CULTURELLE

- › Définir clairement et rapidement les tâches et les compétences du canton et des communes pour éviter les doublons coûteux, lourds et déstabilisants pour le monde culturel. Le canton doit devenir responsable des entités d'envergure cantonale et supra-cantonale, dont les institutions suivantes : Grand Théâtre, OSR, MAH, MEG, Croix-Rouge, MAMCO.
- › Développer une stratégie de partenariat avec les mécènes privés pour permettre le rayonnement culturel de Genève.
- › Faire en sorte que le *Geneva city pass* informe les touristes et donne accès à tous les musées du canton.
- › Accroître le nombre de places de formation professionnelle dans le domaine artistique. Genève doit être vue comme un lieu connu de formation artistique.

Santé

POUR UNE MÉDECINE DE QUALITÉ ET DES COÛTS DE LA SANTÉ MAÎTRISÉS

- › Lever les freins à la concurrence qui doit permettre une amélioration de la qualité, de la coordination et, partant, des coûts de notre système de santé. Les restrictions mises en place par le canton freinent l'innovation et, en créant des rentes, ne valorisent pas les efforts des différents prestataires de soins. L'accès aux soins doit être garanti pour toute la population.
- › Promouvoir la mise en place de solutions numériques permettant de mieux gérer les soins et alléger les démarches administratives. En particulier pour la bobologie, mettre en place une application permettant, à l'image de ce qui se fait à Zurich, de prendre en charge à distance le patient permettant ainsi au système de santé d'être plus efficace, d'économiser sur les coûts et surtout de décharger les services d'urgences.
- › Favoriser, dans le domaine des soins à domicile, les solutions numériques afin de mieux gérer les emplois du temps et aussi de fournir un accompagnement à distance aux bénéficiaires de la prestation, tout en veillant à la protection des données.
- › Doter Genève d'une loi cantonale sur les soins infirmiers. L'approche médicale et l'approche des soins infirmiers doivent devenir complémentaires. Cela constituera un levier important pour baisser les coûts d'un certain nombre de prestations.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION QUI SOUTIENNE LA RELÈVE

- › Favoriser la formation locale et renforcer le travail de promotion, afin que nos diplômés ne partent pas dans un canton voisin, mais privilégient un parcours professionnel dans les nombreuses institutions genevoises, qu'elles soient privées ou publiques.
- › Faciliter les conversions professionnelles vers les métiers de la santé en valorisant les acquis.
- › Favoriser la formation continue du personnel soignant et favoriser les validations et la reconnaissance des acquis de l'expérience.
- › Faciliter la formation par tous les prestataires de soins, en particulier par les médecins de ville.
- › Encourager les soignants à pouvoir entamer des recherches financées par le Fonds national suisse (FNS), sur le modèle d'autres hôpitaux romands.

POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

- › Prévoir une planification des infrastructures et des besoins de la santé à l'échelle du Grand Genève et faciliter les prises en charges médicales des différents côtés de la frontière.
- › Établir de meilleures collaborations entre les différents acteurs de santé et intégrer les médecins et pharmacies dans la planification.
- › Développer un plan d'action pandémie, élaboré et concerté avec les différents acteurs de la santé (hôpitaux, cliniques privées, médecins de familles, EMS, etc.), permettant de mieux maîtriser et anticiper les prochaines crises.
- › Établir une stratégie romande pour la médecine spécialisée.

Social

POUR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL QUI FAVORISE LE RETOUR À L'EMPLOI

- › Contribuer activement à la révision de la loi cantonale (LIAS) ; nouvellement LAS), en y incluant des outils permettant une meilleure insertion sociale et professionnelle, plutôt que de favoriser l'arrosage.
- › Assurer une meilleure coordination entre les différents services, afin de limiter les démarches administratives et améliorer le suivi du bénéficiaire.
- › Éviter le phénomène de reproduction sociale pour les familles fragilisées en renforçant la collaboration entre le DIP et le DCS. Mettre en place un accompagnement des enfants des bénéficiaires de l'aide sociale, de sorte à maximiser leurs chances de suivre un bon cursus, évitant ainsi les risques de décrochage et leur permettant d'acquérir une meilleure employabilité.
- › Favoriser la prévention au surendettement.
- › Renforcement des centres d'action sociale de proximité et des équipes de terrain.

POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION ET UNE FLEXIBILISATION DES INSTITUTIONS SOCIALES

- › Mettre en place une planification cantonale en collaboration avec les communes, qui coordonne les prestations sociales afin d'offrir un suivi de qualité au bénéficiaire et de l'orienter rapidement vers le service le mieux adapté à ses besoins.
- › Intégrer les associations et fondations œuvrant dans le domaine de la santé, du handicap, du social et de l'asile dans la planification cantonale, ainsi que les proches aidants.
- › Favoriser l'agilité des prestataires, notamment en revisitant les contrats de prestation, en assouplissant la LIAF (loi sur les indemnités et les aides financières), en assurant une meilleure collaboration interinstitutionnelle (entre différents départements et services).
- › Renforcer les prestations fournies par l'IMAD et mettre en place une plateforme genevoise des soins à domicile afin de permettre aussi aux privés de délivrer les meilleures prestations possibles à domicile.

POUR UNE MEILLEURE CONCILIATION DE LA VIE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE POUR LES FAMILLES

- › Mettre en place l'horaire continu à l'école, permettant ainsi une meilleure organisation pour les parents.
- › Prévoir un congé parental souple, sans critères minimaux, laissant la totale liberté aux familles de s'organiser. Son financement devrait être assuré par une cotisation paritaire.
- › Augmenter le nombre de places en crèche, en renforçant notamment la coordination intercommunale. Il convient par ailleurs de lutter contre la municipalisation des crèches.

HANDICAP, POUR UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE ET EFFICIENTE DES BESOINS DE CHACUN

- › Mettre en place une planification cantonale adaptée et adaptable.
- › Favoriser l'agilité des prestataires : revisiter les contrats de prestation, assouplir la LIAF, et améliorer la collaboration interinstitutionnelle.
- › Mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Sport

PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE

- › Promouvoir l'activité sportive auprès de l'ensemble de la population : à ce titre, veiller notamment à une bonne visibilité des différents clubs et associations.
- › Promouvoir la pratique du sport à l'école en s'assurant que les heures prévues dans le plan d'étude soient effectivement dispensées.
- › Pousser à son plein potentiel le dispositif sports-art-études (SAE), et ce dès l'école primaire.

FOURNIR DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ

- › Encourager les communes à fournir des infrastructures de qualité et à mettre aux normes les installations sportives vétustes. Mener notamment une étude afin de pouvoir identifier les besoins de développement de chacune des infrastructures, en bonne coordination.
- › Penser la politique sportive en collaboration avec le canton de Vaud et la France voisine, afin de faciliter les collaborations entre les différents clubs et associations, et organiser des événements communs. Mettre en place des dispositifs pour les jeunes évoluant dans des clubs des deux côtés de la frontière.

- › Équiper les grandes infrastructures pour accueillir des événements sportifs d'envergure internationale, afin de renforcer l'attrait du sport dans la population ainsi que la renommée de Genève à l'étranger.
- › Proposer la création d'un « abonnement piscine cantonal », permettant à chacun de fréquenter les différentes infrastructures communales, à charge pour les communes de trouver une clé de répartition financière.

SPORTIFS D'ÉLITE, FAVORISER L'EXCELLENCE

- › Favoriser une politique sportive cantonale d'excellence, en intégrant les sportifs d'élite s'exerçant dans des compétitions internationales à la promotion de la relève et de la pratique sportive et en encourageant les organismes qui soutiennent la promotion, comme Team Genève.
- › Renforcer le contact avec les mécènes, en mettant en place une fondation, afin de capter les moyens mis à disposition par les privés pour mener des projets de promotion du sport à travers le canton.
- › Renforcer le rôle de la commission cantonale des sports et des organes de soutien, en ne les limitant pas à un simple rôle de redistribution des subventions.

Le canton compte 75 associations sportives et 800 clubs. Cela représente environ 115 000 sportifs inscrits. Parmi les enjeux, ceux-ci peuvent être séparés en deux niveaux de priorité : les enjeux cantonaux et les enjeux communaux/intercommunaux.

Au niveau cantonal, il faut renforcer la cohérence de la politique cantonale en matière de sport et veiller à favoriser l'essor de la relève sportive d'élite. Parmi les enjeux cantonaux figurent notamment l'accueil de l'Académie du Servette. À ce titre, une convention a été signée entre le canton, la Fondation des Evaux et l'Académie du Servette pour l'accueil de cette dernière sur le site des Evaux et l'aménagement en conséquence de ce dernier. Par ailleurs, le conseiller d'État en charge a récemment annoncé la signature d'un accord avec la commune de Vernier pour l'accueil durable de l'Académie du Servette à partir de 2031.

Il y a aussi le projet de construction de la patinoire du Trèfle-Blanc, le Grand Conseil ayant validé à ce propos un crédit d'études de près de 12 millions de francs. Le PLR souhaite des partenariats publics-privés pour le développement de la patinoire du Trèfle-Blanc.

Parmi les enjeux communaux figurent notamment l'aménagement d'un pôle sport à Plan-les-Ouates, dans le périmètre des Cherpines, l'aménagement d'un pôle sport à Bernex, ainsi que la demande du PLR Collonge-Bellerive pour construire une piscine olympique couverte dans la zone Arve et Lac. Un autre enjeu risque également de revenir sur la table, celui du prix unifié des piscines communales, demandé par la gauche. Cela ouvre le débat plus large de la capacité d'accueil des infrastructures sportives et notamment de la qualité de celles-ci. Le PLR souhaite maintenir l'autonomie des communes.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... le PL 13214, déposé par Pierre Nicollier, et la M 2887, déposée par Natacha Buffet-Desfayes. Ce projet de loi et cette motion proposent des solutions concrètes pour réformer durablement le cycle d'orientation, suite au refus de la réforme CO22 en votation populaire en mai 2022. Contrairement à cette dernière, qui risquait de continuer à confronter les élèves aux mêmes difficultés de prise en charge, avec un enseignement segmenté, les propositions amenées par ces deux textes visent à améliorer la prise en charge des élèves, en permettant plus de flexibilité pour les enseignants, un meilleur suivi individuel de l'élève, ainsi qu'un enseignement transversal valorisant les compétences de ce dernier. Le PL 13214 propose notamment d'introduire des projets individualisés pour l'élève, favorisant les perspectives d'une meilleure orientation, d'introduire une approche transversale dans les disciplines plutôt qu'une approche segmentée afin d'éviter les cas d'échecs scolaires, et de faire évoluer le poste de maître de classe en un poste d'enseignant généraliste et référent qui prend en charge au minimum la moitié des heures de cours, permettant une approche pédagogique transversale. La M 2887 met en œuvre ces différentes propositions, en offrant plus de liberté aux directions d'établissement, en prévoyant des formations continues pour les enseignants, en demandant d'intervenir auprès de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP) pour faire évoluer les moyens d'enseignement romands au niveau du cycle d'orientation afin de permettre une approche pédagogique transversale pour les élèves en grande difficulté. La motion demande également d'améliorer l'orientation, en particulier en valorisant les formations professionnelles, de faciliter l'accès aux stages et d'accroître la fréquentation et la présence d'entreprises, dès la 10^e année, sur les sites scolaires.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15%. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5% de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pègre pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20% de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13249 « Lieu de résidence des collaborateurs du département »

En bref : ce projet de loi fait suite aux révélations dans la presse de la domiciliation d'une directrice d'école primaire à Colmar. Il vise à garantir que les directeurs d'école soient domiciliés dans un périmètre plus restreint, afin de garantir la proximité de ceux-ci avec le corps enseignant et les parents, leur présence sur le terrain et de respecter la volonté du législateur lors de l'introduction de la fonction de directeur d'école primaire en 2008.

PL 13215 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 13197 « Pour une harmonisation de la computation des délais »

En bref : ce projet de loi propose de modifier diverses lois de procédure pour harmoniser le calcul des délais postaux. Ainsi, en cas de notification par courrier A+ le weekend, le délai commencera à courir dès le jour ouvrable suivant, en principe le lundi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

PL 13196 « Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

En bref : Le 1^{er} décembre 2023, tous les conseils d'administration des institutions autonomes seront renouvelés. L'objectif de ce projet de loi est de garantir que ce renouvellement permette de répondre aux besoins des différentes institutions en termes d'expérience et de connaissances nécessaires à leur succès.

PL 13127 « Allégeons la charge administrative des entités subventionnées »

En bref : ce PL vise à simplifier la charge administrative des entités soumises à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Ce PL permet notamment une possibilité de réduire de 20% la charge de travail des entités subventionnées et de l'État, via l'allongement des contrats de prestations à la durée de la législature, soit 5 ans au lieu de 4 ans. Il vise aussi à encourager la recherche de fonds propres/privés et à permettre de négocier des avenants au contrat de prestation pour répondre aux évolutions des besoins de la population et du requérant durant la période convenue de cinq ans. Le PL prévoit également que les subventions inférieures ou égales à 800 000 francs par an puissent être accordées par voie d'arrêté par le Conseil d'État.

PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défectueuse dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficace du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2879 « OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

En bref : cette motion demande de renoncer au projet de scission de l'Office Médico-Pédagogique (OMP) consistant à disjoindre les activités médicales et les activités pédagogiques.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2816 « Pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève »

En bref : la motion demande d'entreprendre toute action nécessaire en collaboration avec la Ville de Genève afin de rénover dans les plus brefs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

FISCALITÉ

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 13204 « Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »

En bref : ce projet de loi vise à modifier la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en réaction à la généralisation du 30 km/h, afin de garantir une vitesse de 50 km/h sur les axes structurants, d'exclure une baisse de la vitesse sur la moyenne ceinture et de garantir que les limitations de vitesse n'affectent pas la vitesse commerciale des transports publics. Ces mesures permettront d'assurer la bonne fluidité du trafic sur les axes routiers structurants, d'éviter une saturation des petites rues et de préserver les quartiers.

M 2828 « Améliorons et sécurisons la voie verte »

En bref : cette motion demande de renforcer la sécurité des usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles, notamment en étudiant une séparation des flux piétons et vélos et en posant un système de détection/sensibilisation pour la vitesse des cycles. La motion demande aussi de planter des arbres pour apporter des zones d'ombres et d'étudier la mise en place de mobiliers urbains, là où cela est possible, le long de la voie verte.

M 2824 « Généralisation du 30 km/h : pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation ! »

En bref : la motion demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'État en matière de lutte contre le bruit routier qui prévoit notamment la généralisation du 30 km/h pour de nombreux axes routiers et de mener une étude sur les conséquences sur les transports publics et de secours. La motion propose également d'élaborer une stratégie de gestion de la vitesse maximale et d'assainissement du réseau routier cantonal et communal qui tient compte d'autres facteurs que le bruit routier.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref : la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se rattachant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se rattachant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2583 « Pour un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13195 « Favorisons la transition énergétique »

En bref : ce projet de loi vise à accélérer les délais pour l'obtention d'une autorisation de construire, dans le cadre des rénovations énergétiques. La loi prévoit actuellement un délai de 3 mois à l'autorité pour se prononcer sur les demandes d'un requérant, mais en pratique les délais pour obtenir une autorisation de construire se situent plutôt dans une fourchette moyenne de 12 à 14 mois. Le projet de loi vise à éviter de faire courir les délais et à améliorer l'efficacité de l'administration.

M 2883 « Favorisons le sur-tri des déchets ménagers »

En bref : cette motion demande de soutenir la mise en place de projets pilotes visant un sur-tri des déchets ménagers avant l'incinération, en collaboration avec les différents acteurs institutionnels et privés, et d'opérer les adaptations nécessaires dans le cadre de la construction des Cheneviers IV afin de réduire la quantité de mâchefers.

M 2858 « Rendons possible la pratique de l'agrivoltaïsme »

En bref : cette motion demande de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme soit autorisé à Genève, ainsi qu'à encourager la mise en place d'installations pilotes, en collaboration avec AgriGenève. L'agrivoltaïsme désigne l'usage intelligent de panneaux solaires dans des exploitations agricoles, afin d'apporter des bénéfices directs aux cultures en plus de la production d'électricité.

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref : cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 13184 « Pour permettre aux crèches non subventionnées d'offrir une alternative aux familles »

En bref : Ce projet de loi vise à simplifier la législation dense et contraignante en matière d'accueil préscolaire, qui constitue aujourd'hui le principal frein à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, afin de favoriser notamment l'implantation de crèches privées.

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13214 « Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

En bref : ce projet de loi fait suite au refus de la réforme du cycle d'orientation en votation populaire. Il propose d'améliorer la prise en charge des élèves, en permettant plus de flexibilité pour les enseignants, un meilleur suivi individuel de l'élève, ainsi qu'un enseignement transversal valorisant les compétences de ce dernier.

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2887 « Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »

En bref : cette motion accompagne la mise en œuvre du PL 13214. Elle vise notamment à améliorer rapidement la prise en charge des élèves en grande difficulté, et à améliorer l'orientation, en particulier en valorisant les formations professionnelles.

M 2755 « Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats Étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».



VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ



 GROUPE
SPG-RYTZ
www.spg-rytz.ch

Stands et tour du canton à vélo





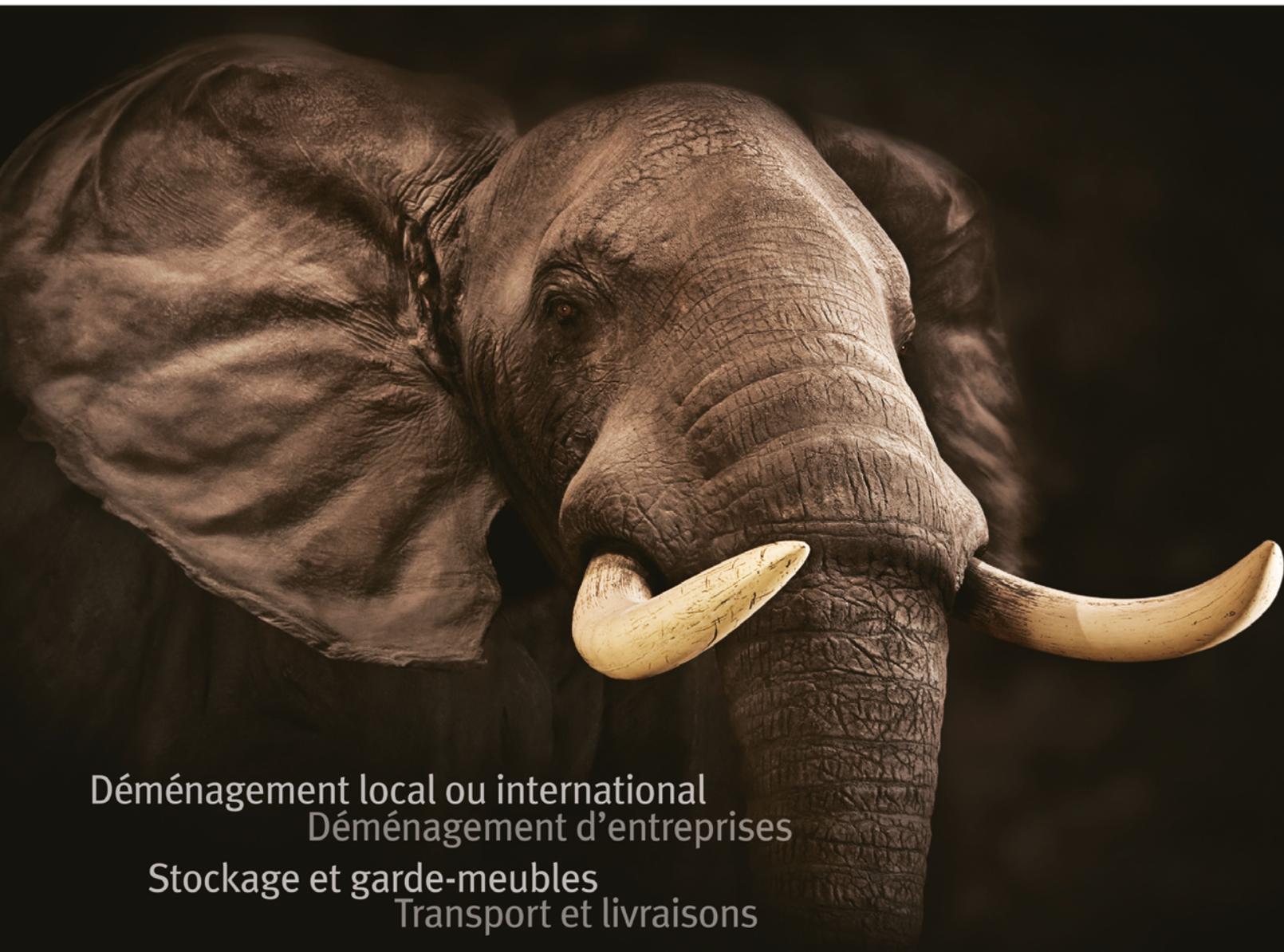
Apéritif de la présidence



Apéritif des Genevoises PLR



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00